Image not found or type unknown

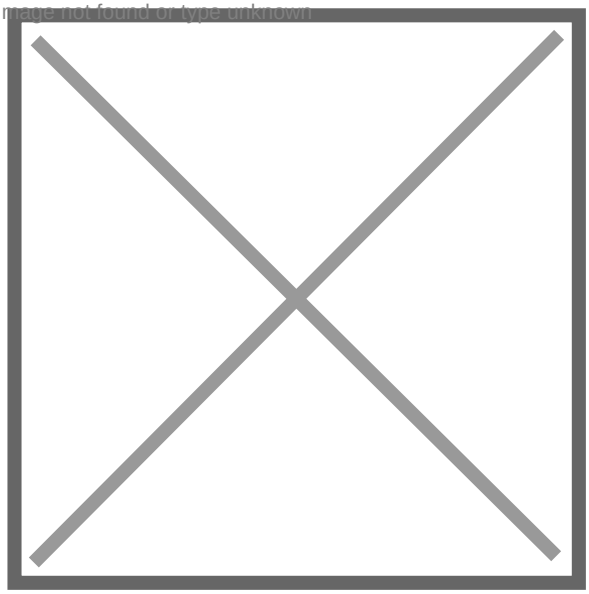

Information sur la responsabilité d'une dette que je connais pas

Par **bouj**, le **07/12/2016** à **09:32**

Bonjour,

Je suis gérant d'une société dans le 91, depuis 28/10/2016, d'un ami de mon ancien comptable. Malheureusement, je lui ai fait confiance, il m'a dis que la Société à un petit passif de 10.800 €, il m'a montré les papiers de cela, donc au début j'étais d'accord vu que c'est un petit montant et, comme je ne suis pas fiché chez sa banque, ils ne veulent pas me donner des informations concernant la société pourtant je suis gérant. Après un mois de travail, je constate que la société à un autre crédit de 20.000 €.
Je décide de démissionner. Est-ce que je serais toujours responsable de cette dette ? et comment je peux faire pour ne pas avoir des soucis ?

Merci de me répondre SVP car je ne dors plus à cause de ça.

Par **morobar**, le **07/12/2016** à **09:38**

Bonjour,
[citation]Je suis gérant d'une société dans 91 depuis 28/10/2016, d'un ami de mon ancien comptable[/citation]
Cela ne veut rien dire du tout, et la situation ainsi exposée est incompréhensible.
Si vous êtes inquiet, vous démissionnez et c'est tout.
Il est impossible compte tenu de votre introduction, d'indiquer vos limites de responsabilité.

Par **bouj**, le **07/12/2016** à **10:09**

merci de m'avoir répondu , je vous explique , le propriétaire de la société ma montrer le passif de la société qui étais de 10800 euros , vu ce petit montant et avec mes calculs j'ai accepter de prendre la gérance de ce magasin parceque je sais que je vais pouvoir payé les dettes.
j'ai signé le 28/10 la feuille de gérance, après 1mois de travaille je reçois les relevés de comptes de la société , je constate qu'il y a un prêt sur la société , j'ai appeler la banque effectivement il y a un prêt par l'ancien gérant , reste encore des échéances (total 20 000 euros).
je décide alors de démissionner vu que le propriétaire de la société n'étais pas honnête avec moi.
pour moi est ce que je risque quelque chose si je démissionne ? et au niveau de dette aussi ?

Par **morobar**, le **08/12/2016** à **09:38**

Bonjour,
Si je comprends bien, vous êtes gérant salarié.
On nomme votre situation comme "homme de paille", ou fusible destiné à sauter à la place du véritable responsable.
Dans l'état de vos explications, votre responsabilité sera recherchée en cas de procédure collective s'il apparaît des manœuvres délictueuses (banqueroute).
Vous devez donc garder les documents comptables falsifiés s'ils ne mentionnent pas la totalité des encours de l'établissement de sorte de vicier votre consentement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés